

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 14410
Numéro SIREN : 803 377 571
Nom ou dénomination : CAP COLLECTIF

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2021 sous le numéro de dépôt 36102

CAP COLLECTIF

25, rue Claude Tillier

75012 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019
Exemplaire Banque

	Pages
- <i>Bilan Actif - Passif Liasses 2050 2051</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat Liasses 2052 2053</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 11
- <i>Liasse 2065</i>	12 et 13
- <i>Liasses 2054 à 2059-F</i>	14 à 29

FOX AUDIT
19, avenue Victor Hugo

75116 PARIS
01 45 01 50 50

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 25, rue Claude Tillier 75012 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 3 3 7 7 5 7 1 0 0 0 3 6 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1	
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 050	1 050			200
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 625	1 625			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	214 830	59 760	155 070		
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
Autres participations	CU						
Créances rattachées à des participations	BB						
Autres titres immobilisés	BD						
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières*	BH	98 822		98 822			97 500
TOTAL (II)	BJ	316 327	62 435	253 892			263 695
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
STOCKS *	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	578 634	12 593	566 041		448 641
	Autres créances (3)	BZ	109 428		109 428		119 313
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
	Disponibilités	CF	1 572 888		1 572 888		1 194 919
CREANCES	Charges constatées d'avance (3)*	CH	50 246		50 246		1 800
	TOTAL (III)	CJ	2 311 195	12 593	2 298 602		1 767 281
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 627 522	75 028	2 552 494			2 030 975

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 98 822 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Dans l'attente d'un avis définitif de l'administration fiscale, les données sont provisoires. Dossier N° 000394 en Euros. Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.4...0.0.0.....)	DA	14 000	14 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 196 000	1 196 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 400	1 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	228 365	219 905	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	148 188	8 460	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 587 953	1 439 765	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	180 000	200 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 440	1 440	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	215 159	81 238	
	Dettes fiscales et sociales	DY	383 156	266 442	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 600		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	183 186	42 090	
TOTAL (IV)	EC	964 542	591 211		
	Ecarts de conversion passif *	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 552 494	2 030 975		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	804 542	411 211		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 380 589	FH	417	FI	2 381 006	1 495 837
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 380 589	FK	417	FL	2 381 006	1 495 837	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		1 917	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 274	2 533	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 382 290	1 500 296
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	864 630	440 224	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 670	19 857	
	Salaires et traitements*					FY	975 858	778 618	
	Charges sociales (10)					FZ	393 772	323 621	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	33 505	19 547
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 593	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	7 092	3 333
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 311 121	1 585 201	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	71 169	84 904	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	379	4	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	379	4	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	379	4	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 790	84 908	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 636
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 636
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	121 787
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	121 787
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	121 15 849
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	77 519 77 519
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 382 290 1 516 932
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 234 102 1 508 473
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	148 188 8 460
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
		{ - Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 274 2 533
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7 075 3 317	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
VNC DES ACTIFS CEDES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		121	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impact sur le chiffre d'affaires :

CAP COLLECTIF a remporté l'appel d'offre pour l'organisation du grand débat national organisé par le Président Emmanuel MACRON.

L'impact sur le chiffre d'affaires 2019 est de l'ordre de 800 K€ .

Valeurs mobilières donnant accès au capital :

297 BSPCE ont été attribués en mars 2018 et n'ont pas été exercés au 31/12/2019.

Ces BSPCE donnent droits à leurs bénéficiaires de souscrire à 297 actions nouvelles, par tranche de 1/3, à partir de mars 2019/ mars 2020/ mars 2021.

Ils deviendront caducs au bout de 10 ans en cas de non souscription, soit en mars 2028.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Mention spéciale Covid-19 :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

A la date d'arrêté des comptes nous ne sommes pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat 2020. Le plan de continuité de l'activité mis en oeuvre repose sur les mesures gouvernementales prévues telles que le recours à l'activité partielle et report d'échéance de l'emprunt BPI.

La société ayant une trésorerie suffisante pour poursuivre son exploitation pendant cette période, le principe de continuité d'exploitation a par conséquent été conservé pour l'établissement de ces comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Frais d'augmentation de capital :

La société a opté pour la comptabilisation en charges des coûts engendrés par une augmentation de capital.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Les brevets, licences, marques, logiciels : entre 1 et 2 ans / les matériels de bureau et informatique sur 3 ans.

Dépenses en recherche et développement :

La société a opté pour la comptabilisation en charges des coûts de recherches et développement.

Crédit Impôt innovation :

La société proposant une offre en SaaS, elle a recours à des dépenses de développement ayant la qualification fiscale d'innovation. A ce titre, la société fait la demande d'un crédit impôt innovation. Le montant du CII au titre de l'année 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

s'élève à 77 519 euros.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette n'est pas comptabilisé en fin d'exercice eu égard à la jeunesse de l'effectif.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 675		
Installations générales agencements aménagements divers	141 624		4 775
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 937		17 726
TOTAL	193 561		22 501
Prêts, autres immobilisations financières	97 500		1 322
TOTAL	97 500		1 322
TOTAL GENERAL	293 736		23 824

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 675	2 675
Installations générales agencements aménagements divers			146 399	146 399
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 233	68 431	68 431
TOTAL		1 233	214 830	214 830
Prêts, autres immobilisations financières			98 822	98 822
TOTAL			98 822	98 822
TOTAL GENERAL		1 233	316 327	316 327

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 475	200		2 675
Installations générales agencements aménagements divers	5 085	15 607		20 692
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 481	17 699	1 112	39 068
TOTAL	27 566	33 306	1 112	59 760
TOTAL GENERAL	30 042	33 505	1 112	62 435

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	200				
Instal.générales agenc.aménag.divers	15 607				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 699				
TOTAL	33 306				
TOTAL GENERAL	33 505				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		12 593			12 593
TOTAL		12 593			12 593
TOTAL GENERAL		12 593			12 593
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 593			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	98 822	98 822	
Autres créances clients	578 634	578 634	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	210	210	
Impôts sur les bénéficiaires	77 519	77 519	
Taxe sur la valeur ajoutée	31 365	31 365	
Débiteurs divers	334	334	
Charges constatées d'avance	50 246	50 246	
TOTAL	837 130	837 130	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	180 000	20 000	160 000	
Emprunts et dettes financières divers	1 440	1 440		
Fournisseurs et comptes rattachés	215 159	215 159		
Personnel et comptes rattachés	106 765	106 765		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110 907	110 907		
Taxe sur la valeur ajoutée	151 997	151 997		
Autres impôts taxes et assimilés	13 488	13 488		
Autres dettes	1 600	1 600		
Produits constatés d'avance	183 186	183 186		
TOTAL	964 542	804 542	160 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL	1.0000	14 000			14 000

Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille euros (14.000€), divisé en quatorze mille (14.000) actions d'un euro (1€) de valeur nominale chacune.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	210
Total	210

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 506
Dettes fiscales et sociales	66 562
Total	131 068

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	50 246
Total	50 246
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	183 186
Total	183 186

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	24
Employés	2
Total	26

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 500 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		65 000
NANTISSEMENT: GAPD AU PROFIT DU BAILLEUR	65 000	
Total (1)		65 000

Engagements reçus

APPORT EN COMPTE COURANT		500 000
Total		500 000

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- VNC DES ELEMENTS CEDES	121	
Total	121	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
CAP COLLECTIF	25, rue Claude Tillier
SIRET 8 0 3 3 7 7 5 7 1 0 0 0 3 6	75012 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Programation informatique
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FOX AUDIT 19, avenue Victor Hugo 75116 PARIS Tél: 01 45 01 50 50	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 29/06/2020 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature: OPEIREIRA LAGE Cyril

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 675	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9				KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1				KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3				KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	141 624	KW		KX	4 775		
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	51 937	LC		LD	17 726		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	193 561	LO		LP	22 501			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT	97 500	IU		IV	1 322				
TOTAL IV						LQ	97 500	LR		LS	1 322				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	293 736	OH		OJ	23 824				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	2 675	IX	2 675	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions						IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU		MM		MN	146 399	MO	146 399
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	1 233	MS		MT	68 431	MU	68 431	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY		NG	1 233	NH	214 830	NI	214 830		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations						IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	98 822	2F	98 822	2G	98 822	
	TOTAL IV						I3		NJ	98 822	NK	98 822	2H	98 822	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	1 233	OL	316 327	OM	316 327		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 475	PF	200	PG		PH	2 675
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions		PM		PN		PO		PQ	
Sur sol propre									
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres		QD	5 085	QE	15 607	QF		QG	20 692
Immobilisations corporelles		QH		QI		QJ		QK	
Matériel de transport		QL	22 481	QM	17 699	QN	1 112	QO	39 068
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT	
Emballages récupérables et divers		QU	27 566	QV	33 306	QW	1 112	QX	59 760
TOTAL III		ØN	30 042	ØP	33 505	ØQ	1 112	ØR	62 435
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)									

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12
Sur sol propre													
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
Immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
Inst.gales.agenc am. divers													
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V10	V11
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9
Autres immobilisations corporelles	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Emballages récup.et divers													
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	X14
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ	NA	NB
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW												
Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY									
Total général non ventilé (NW - NY)													

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	12 593
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	12 593
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	12 593
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	12 593	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	98 822	UV	98 822	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	578 634		578 634			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	210		210			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	77 519		77 519		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	31 365		31 365		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	334		334			
	Charges constatées d'avance		VS	50 246		50 246			
	TOTAUX		VT	837 130	VU	837 130	VV		
	RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus de 1 an à l'origine		VH	180 000	20 000	160 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 440	1 440					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	215 159	215 159					
Personnel et comptes rattachés		8C	106 765	106 765					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	110 907	110 907					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	151 997	151 997				
Obligations cautionnées		VX							
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 488	13 488					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 600	1 600					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L	183 186	183 186					
TOTAUX		VY	964 542	VZ	804 542	160 000			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	20 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, etc.), and amounts. Includes sections for Réintégrations, Déductions, and Résultat Fiscal.

Désignation de l'entreprise : <u>CAP COLLECTIF</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	93 466	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	76 230	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	17 236	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	17 236	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	45 113	
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>CAP COLLECTIF</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	219 905	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	8 460		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	228 365		Report à nouveau	ZG		228 365					
	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH	228 365			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	216 072		43 682					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	297 893		182 686					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	123 600		79 221					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	320		212					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	226 745		134 424					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	864 630		440 224					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	6 479		1 884					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	17 191		17 973					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	23 670		19 857					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	487 845		289 906					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	127 053		70 431					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	941 771							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
							①
I - Immobilisations *	1	IPHONE 7 32 GO EU	580		459		121
	2	1 APPLE IPHONE 6	653		653		
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1		(121)	(121)							
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+								
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+								
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+								
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+								
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice									
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme									
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*									
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne ⑨)			(121)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne ⑩)										
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIFNéant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u> CAP COLLECTIF </u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5^e, 6^e et 7^e alinéas de l'art 3 -1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

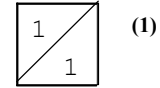
16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CAP COLLECTIF				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	19	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 381 006	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	2 381 006	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	10	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	1 274	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	1 284	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON		
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	577 629	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	6 915	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	7 092	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	121	
TOTAL 3				OJ	591 757	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 790 533
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 790 533	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 381 006	Effectifs au sens de la CVAE *		
		EY	19			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 0 3 3 7 7 5 7 1 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CAP COLLECTIF

ADRESSE (voie)

25, rue Claude Tillier

CODE POSTAL

75012

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 7 600

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 6 400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Pers

Dénomination

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

N° SIREN (si société établie en France)

180020026

% de détention

28.57

Nb de parts ou actions

4 000

Adresse :

N°

56,

Voie

rue de Lille

Code postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

JOLICODE

N° SIREN (si société établie en France)

750647810

% de détention

25.71

Nb de parts ou actions

3 600

Adresse :

N°

18,

Voie

avenue Parmentier

Code postal

75011

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

PEREIRA LAGE

Prénom(s)

Cyril

Nom marital

% de détention

25.71

Nb de parts ou actions

3 600

Naissance :

Date

231076

N° Département

63

Commune

CLERMONT FERRA

Pays

FR

Adresse :

N°

6,

Voie

rue d'Abrantès

Code postal

21500

Commune

MONTBARD

Pays

FR

Titre (2)

M.

Nom patronymique

ARROUARD

Prénom(s)

Maxime

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

2 800

Naissance :

Date

020786

N° Département

76

Commune

ROUEN

Pays

FR

Adresse :

N°

21,

Voie

rue Servan

Code postal

75011

Commune

PARIS

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

Néant [X] *

N° de dépôt

Empty box for deposit number

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 3 3 7 7 5 7 1 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CAP COLLECTIF

ADRESSE (voie) 25, rue Claude Tillier

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CAP COLLECTIF

**Société par action simplifiée au capital de 14 000 euros
Siège social : 25, rue Claude Tillier - 75012 PARIS
803377571 R.C.S. PARIS**

(la " Société ")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Le 02 Juillet 2020, à 12h00, en visio conférence sous l'outil jitsi, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation adressée par *Lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)* le 19 Juin 2020 par le Président de la Société, Cyril Pereira Lage (le " Président "), conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

L'assemblée générale procède à la composition de son bureau :

- le Président est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président et les autres membres du bureau listés ci-avant, permet de constater que des associés représentant 100 % des actions ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre ordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Le commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société AGK, représentée par Monsieur Albert KARILA, est présent ou est représenté .

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- copie des lettres de convocation des associés
- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- les comptes annuels de l'exercice 2019 ;
- le rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2019 ;

- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- le rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription
- la feuille de présence susvisée.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- 1. Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.**
- 2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2019.**
- 3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce**
- 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 (Première résolution)**
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 (Deuxième résolution)**
- 6. Ratification des conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce et mentionnés dans le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président et le rapport spécial du commissaire aux comptes (Troisième résolution)**
- 7. Rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription (Quatrième résolution)**
- 8. Pouvoirs en vue des formalités (Cinquième résolution)**

Lecture est donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du commissaire aux comptes. Le président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 148 188,17 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La première résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019, soit un bénéfice de 148 188,17 euros, au poste " Report à nouveau ", lequel est ainsi porté de 228 364 ,63 à 376 552,80 euros.

En conséquence de l'affectation décidée ci-avant, l'assemblée générale constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 1 587 953,80 euros, répartis comme suit :

Capital social	14 000,00 €
Prime d'émission	1 196 000,00 €
Réserve légale	1 400,00 €
Report à nouveau	376 552,80 €
Dividendes	0,00 €
Total	1 587 952,80€

et, pour les besoins des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la Société.

La deuxième résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

(Ratification des conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce et mentionnés dans le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président et le rapport spécial du commissaire aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport de gestion du Président, du rapport spécial du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce et ratifie les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

La troisième résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription et le ratifie.

La quatrième résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

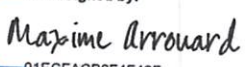
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

La cinquième résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à ___ h ___.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 02 Juillet 2020.

Par : 
DocuSigned by:
01ECFACB9F4F42F...

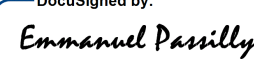
Maxime ARROUARD
Associé

Par : 

Cyril PEREIRA LAGE
Président

Par : 
DocuSigned by:
ADEE0CE470C247C...

SARL JOLICODE
Représentée par : **Xavier LACOT**
Associé

Par : 
DocuSigned by:
9D0BC7483D2843B...

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Représentée par : **Emmanuel PASSILLY**
Associé

CAP COLLECTIF

Société par action simplifiée au capital de 14 000 euros

Siège social : 25, rue Claude Tillier - 75012 PARIS

803377571 R.C.S. PARIS

(la " Société ")

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Madame, Monsieur,

Sur le fondement de l'article 17 des statuts de la Société, nous vous réunissons en assemblée générale ordinaire annuelle le 02/07/2020, à 12h00, en visio conférence sous l'outil jitsi dont les modalités de connexion seront communiquées par le Président, à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2019
3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019
6. Ratification des conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce et mentionnés dans le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président et le rapport spécial du commissaire aux comptes
7. Pouvoirs en vue des formalités

Le présent rapport de gestion est établi afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, lesquels figurent en Annexe A et font apparaître le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé. L'annexe donne les indications permettant l'analyse des documents comptables, notamment en ce qui concerne les règles et méthodes comptables utilisées, les échéances des créances et des dettes et les engagements financiers dont la Société pourrait répondre.

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles comptables généralement appliquées dans notre secteur.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Toutes les pièces et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Activité de la Société

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2 381 006 € contre 1 495 837 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 885 169 €.

Le poste « sous-traitance directe » s'élève à 115 120 € alors qu'il était de 20 115 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le poste « autres achats et charges externes » a augmenté de 329 401 € et totalise 749 510 € en 2019 contre 420 109€ en 2018.

Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » s'élève à 23 670 €.

Les charges de personnel (charges sociales comprises) ont augmenté de 267 392 €. Elles s'élèvent à 1 369 630 € et représentent 57.53 % du CA.

Compte tenu des autres charges de gestion courante de 7 092 €, d'un transfert de charges de 1 274 €, de dotations aux amortissements de 33 505 €, l'exercice clos au 31 décembre 2019 aboutit à un bénéfice net de 148 188 € contre un bénéfice de 8 460 € l'exercice précédent.

1.2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société devrait poursuivre son activité en 2020 malgré la crise sanitaire liée au COVID 19.

1.3 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Face à la pandémie de COVID 2019 survenue en ce début d'année 2020, le plan de continuation de l'activité, mis en place par la Direction est le suivant :

- Utilisation des mesures gouvernementales de chômage partiel quand le télétravail n'était pas possible.
Les locaux ont été fermés au moment de la mise en confinement.
En mars, les développeurs et le CODIR sont restés en activité en télétravail.
Au cours du mois d'avril, seul le CODIR est resté en activité, le reste des salariés étaient au chômage à 100%.
Sur les mois de Mai et Juin, les effectifs ont été mobilisés en fonction de la charge de travail des pôles. Les salariés ont la possibilité de venir ou non travailler dans les locaux.
- Les dépenses et les embauches prévues au budget ont été gelées.
- La demande de report des échéances de crédit sur le prêt à taux zéro a été validée (10 000 euros par trimestre). »

1.4 Activités en matière de recherche et de développement

Les coûts de recherches et développement ont été comptabilisés en charge.

Les dépenses de développement ayant la qualification fiscale d'innovation, un crédit impôt innovation a été demandé pour un montant de 77 519 € au titre de l'année 2019.

2. Présentation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

2.1 Présentation des comptes annuels

Le total de l'actif brut s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 627 522 euros.

Le total du passif, hors montant des capitaux propres, s'élève à la même date à 964 541 euros.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 381 006 euros au titre de l'exercice 2019.

Les charges d'exploitation ont, sur la même période, atteint un montant total de 2 311 121 euros.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 71 169 euros, le résultat financier s'élève à (379), le résultat exceptionnel s'élève à (121) euros : il en ressort un bénéfice de 148 188 euros.

2.2 Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels de la Société, tels qu'ils vous ont été présentés ci-avant, font apparaître un bénéfice de 148 188,17 euros que nous vous proposons d'affecter au compte " *Report à nouveau* ".

En conséquence de l'affectation proposée, les capitaux propres de la Société seraient répartis comme suit :

Capital social	14 000,00 €
Prime d'émission	1 196 000,00 €
Réserve légale	1 400,00 €
Report à nouveau	376 552,80 €
Dividendes	0,00 €
Total	1 587 952,80€

En outre, pour les besoins des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous mentionnons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des exercices précédents.

3. Dépenses et frais non déductibles

En application des dispositions de l'article 223 quatre du code général des impôts, nous vous indiquons que la Société n'a engagé, au cours de l'exercice 2019, aucune dépense ou frais exclus des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code.

4. Conventions et engagements visés à l'article L. 227-10 du code de commerce

Je vous demande de bien vouloir approuver la rémunération brute versée à Monsieur Maxime Arrouard, Associé, au cours de l'exercice 2019.

Je vous demande de bien vouloir approuver la rémunération brute versée à Madame Caroline Lage, salariée, épouse de Monsieur Monsieur Cyril Pereira Lage, Président, au cours de l'exercice 2019.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention au titre de laquelle la SARL JOLICODE a réalisé et facturé des prestations de services à la société au cours de l'exercice 2019.

5. Information sur les délais de paiement des fournisseurs

Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit par date d'échéance :

	Exercice 2019
Montant des dettes fournisseurs	150 319 €
Décomposition par période d'échéance des factures	
de 0 à 30 jours	115 825,87 €
de 31 à 60 jours	34 791,90 €
à plus de 60 jours	- 298,77 €

6. Information sur les délais de paiement des clients

Le solde des créances à l'égard des clients se décompose comme suit par date d'échéance :

	Exercice 2019
Montant des créances clients	577 033.60 €
Décomposition par période d'échéance des factures	
de 0 à 30 jours	327 487.40 €
de 31 à 60 jours	211 372 €
à plus de 60 jours	38 174.20 €

7. Filiales et participations

Aucune société contrôlée directement ou indirectement par la Société ne détenait de participation dans le capital de cette dernière à la clôture de l'exercice.

La Société n'est par ailleurs titulaire d'aucun titre de capital émis par une société française ou étrangère.

8. État de la participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice 2019, la participation des salariés de la Société, dans le cadre d'une gestion collective, est inexistante.

9. Commissariat aux comptes

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9-1 alinéa 3, du code de commerce, la Société a un commissaire aux comptes titulaire, la société AGK, et un commissaire aux comptes suppléant, la société FI ABILITY.

10. Mandats

Conformément aux dispositions des articles L. 227-1 et L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que seul Monsieur Cyril Pereira Lage a exercé un mandat social au sein de la Société au cours de l'exercice 2019 ; il est Président de la Société.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Fait à PARIS, le 18 Juin 2020.

**Le Président
Monsieur Cyril Pereira Lage**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a large loop above it and a smaller loop below it.

Annexe A

Comptes sociaux de l'exercice 2019



CAP COLLECTIF

Société par Actions Simplifiée

25, rue Claude Tillier

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes du 30 juin 2020

AGK

15, rue d'Argenteuil 75001 Paris – Tél : 01 48 24 56 95

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

SARL au capital de 390 000 € - SIREN : 797 909 587 RCS PARIS – APE 6920Z

N° TVA intracommunautaire : FR21797909587

www.agk-groupe.com



AGK
15, rue d'Argenteuil
75001 Paris

CAP COLLECTIF

Société par Actions Simplifiée

25, rue Claude Tillier

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes du 30 juin 2020

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CAP COLLECTIF** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 18 juin 2020

Le commissaire aux comptes

AGK

Albert KARILA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AK', written over a light blue horizontal line.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 050	1 050		200	200	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 625	1 625				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	214 830	59 760	155 070	165 995	10 925	6.58
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	98 822		98 822	97 500	1 322	1.36	
Total II	316 327	62 435	253 892	263 695	9 803	3.72	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 608	2 608	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	578 634	12 593	566 041	448 641	117 400	26.17
	Autres créances	109 428		109 428	119 313	9 885	8.28
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 572 888		1 572 888	1 194 919	377 969	31.63	
Charges constatées d'avance (3)	50 246		50 246	1 800	48 446	NS	
Total III	2 311 195	12 593	2 298 602	1 767 281	531 322	30.06	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 627 522	75 028	2 552 494	2 030 975	521 519	25.68	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 14 000)	14 000	14 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 196 000	1 196 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 400	1 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	228 365	219 905	8 460	3.85
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	148 188	8 460	139 728	NS
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 587 953	1 439 765	148 188	10.29	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	180 000	200 000	20 000	10.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 440	1 440		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 159	81 238	133 920	164.85
	Dettes fiscales et sociales	383 156	266 442	116 714	43.80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	1 600		1 600		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	183 186	42 090	141 096	335.23
	Total IV	964 542	591 211	373 331	63.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 552 494	2 030 975	521 519	25.68	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

804 542

411 211

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 380 589	417	2 381 006	1 495 837	885 169	59.18
Chiffre d'affaires NET	2 380 589	417	2 381 006	1 495 837	885 169	59.18
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 917	1 917	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 274	2 533	1 259	49.70
Autres produits			10	8	1	14.52
Total des Produits d'exploitation (I)			2 382 290	1 500 296	881 994	58.79
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			864 630	440 224	424 405	96.41
Impôts, taxes et versements assimilés			23 670	19 857	3 813	19.20
Salaires et traitements			975 858	778 618	197 240	25.33
Charges sociales			393 772	323 621	70 152	21.68
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			33 505	19 547	13 958	71.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 593		12 593	
Dotations aux provisions						
Autres charges			7 092	3 333	3 760	112.81
Total des Charges d'exploitation (II)			2 311 121	1 585 201	725 921	45.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			71 169	84 904	156 073	183.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change	379	4	375	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	379	4	375	NS
2. Résultat financier (V-VI)	379	4	375	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 790	84 908	155 698	183,37
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 636	16 636	100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		16 636	16 636	100,00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	121	787	667	84,64
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	121	787	667	84,64
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	121	15 849	15 970	100,76
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	77 519	77 519		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 382 290	1 516 932	865 357	57,05
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 234 102	1 508 473	725 629	48,10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	148 188	8 460	139 728	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impact sur le chiffre d'affaires :

CAP COLLECTIF a remporté l'appel d'offre pour l'organisation du grand débat national organisé par le Président Emmanuel MACRON.
L'impact sur le chiffre d'affaires 2019 est de l'ordre de 800 K€ .

Valeurs mobilières donnant accès au capital :

297 BSPCE ont été attribués en mars 2018 et n'ont pas été exercés au 31/12/2019.
Ces BSPCE donnent droits à leurs bénéficiaires de souscrire à 297 actions nouvelles, par tranche de 1/3, à partir de mars 2019/ mars 2020/ mars 2021.
Ils deviendront caducs au bout de 10 ans en cas de non souscription, soit en mars 2028.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Mention spéciale Covid-19 :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

A la date d'arrêté des comptes nous ne sommes pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat 2020. Le plan de continuité de l'activité mis en oeuvre repose sur les mesures gouvernementales prévues telles que le recours à l'activité partielle et report d'échéance de l'emprunt BPI.

La société ayant une trésorerie suffisante pour poursuivre son exploitation pendant cette période, le principe de continuité d'exploitation a par conséquent été conservé pour l'établissement de ces comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Frais d'augmentation de capital :

La société a opté pour la comptabilisation en charges des coûts engendrés par une augmentation de capital.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Les brevets, licences, marques, logiciels : entre 1 et 2 ans / les matériels de bureau et informatique sur 3 ans.

Dépenses en recherche et développement :

La société a opté pour la comptabilisation en charges des coûts de recherches et développement.

Crédit Impôt innovation :

La société proposant une offre en SaaS, elle a recours à des dépenses de développement ayant la qualification fiscale d'innovation. A ce titre, la société fait la demande d'un crédit impôt innovation. Le montant du CII au titre de l'année 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

s'élève à 77 519 euros.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette n'est pas comptabilisé en fin d'exercice eu égard à la jeunesse de l'effectif.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 675		
Installations générales agencements aménagements divers	141 624		4 775
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 937		17 726
TOTAL	193 561		22 501
Prêts, autres immobilisations financières	97 500		1 322
TOTAL	97 500		1 322
TOTAL GENERAL	293 736		23 824

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 675	2 675
Installations générales agencements aménagements divers			146 399	146 399
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 233	68 431	68 431
TOTAL		1 233	214 830	214 830
Prêts, autres immobilisations financières			98 822	98 822
TOTAL			98 822	98 822
TOTAL GENERAL		1 233	316 327	316 327

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 475	200		2 675
Installations générales agencements aménagements divers	5 085	15 607		20 692
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 481	17 699	1 112	39 068
TOTAL	27 566	33 306	1 112	59 760
TOTAL GENERAL	30 042	33 505	1 112	62 435

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	200				
Instal.générales agenc.aménag.divers	15 607				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 699				
TOTAL	33 306				
TOTAL GENERAL	33 505				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		12 593			12 593
TOTAL		12 593			12 593
TOTAL GENERAL		12 593			12 593
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 593			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	98 822	98 822	
Autres créances clients	578 634	578 634	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	210	210	
Impôts sur les bénéfices	77 519	77 519	
Taxe sur la valeur ajoutée	31 365	31 365	
Débiteurs divers	334	334	
Charges constatées d'avance	50 246	50 246	
TOTAL	837 130	837 130	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	1 440	138 560	140 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	215 159	215 159		
Personnel et comptes rattachés	106 765	106 765		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110 907	110 907		
Taxe sur la valeur ajoutée	151 997	151 997		
Autres impôts taxes et assimilés	13 488	13 488		
Autres dettes	1 600	1 600		
Produits constatés d'avance	183 186	183 186		
TOTAL	784 542	644 542	140 000	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL	1.0000	14 000			14 000

Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille euros (14.000€), divisé en quatorze mille (14.000) actions d'un euro (1€) de valeur nominale chacune.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	210
Total	210

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 506
Dettes fiscales et sociales	66 562
Total	131 068

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	50 246
Total	50 246
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	183 186
Total	183 186

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	24
Employés	2
Total	26

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 500 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		65 000
NANTISSEMENT: GAPD AU PROFIT DU BAILLEUR	65 000	
Total (1)		65 000

Engagements reçus

APPORT EN COMPTE COURANT		500 000
Total		500 000

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- VNC DES ELEMENTS CEDES	121	
Total	121	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	4
Etat des amortissements	4
Etat des provisions	5
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Composition du capital social	5
Evaluation des créances et des dettes	5
Disponibilités en Euros	5
Produits à recevoir	6
Charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	7
Honoraires des commissaires aux comptes	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	7
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	7

NA = Non Applicable NS = Non significative